



MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Objet du marché :

COMPLEXE INTERCOMMUNAL SPORTIF ET CULTUREL

APPEL D'OFFRE OUVERT

En application du Code de la Commande Publique 2019

ACTE D'ENGAGEMENT

AVENANT

N°2

Lot n° : 12

Intitulé : EQUIPEMENTS SPORTIFS

TITULAIRE du MARCHE

ST GROUP SAS

ZAC Pioch Lyon

34160 BOISSERON

DATE DE NOTIFICATION DU MARCHE INITIAL : 13 mars 2020

JUIN 2025

Article 1 – Identification du pouvoir adjudicateur

COMMUNE DE REIGNIER-ESERY
197, Grande Rue
74 930 – REIGNIER-ESERY
Tél : 04 50 43 40 03 - E-mail : secretariatmairie@reignier-esery.com
Personne habilitée à signer le marché : **Le Maire**

Article 2 – Identification du titulaire du marché public

ST GROUP SAS

ZAC Pioch Lyon
34160 BOISSERON

Article 3 – Objet du marché initial

Le marché initial est un marché de travaux portant sur l'opération ci-dessous :

COMPLEXE INTERCOMMUNAL SPORTIF ET CULTUREL

Lot n° : 12	Intitulé : EQUIPEMENTS SPORTIFS
-------------	---------------------------------

Article 4 – Rappel du montant du marché initial et des précédents avenants

Le montant du marché et de ses précédents avenants est de :

Montant HT : 185 416,06 €HT
TVA (20%) : 37 083,21 €
Montant TTC : 222 499,27 € TTC

Montant du marché :	185 416,06 €HT	Initial
	253 011,65 € HT	Après avenant n°1 (PSE)

Article 5 – Objet de l'avenant n°2

L'avenant n°2 a pour objet de prendre en compte les modifications de fournitures et poses d'équipements sportifs liées à :

- des compléments de programme d'équipements sportifs
- des évolutions de normes depuis la signature du marché initial
- des substitutions de prestataires entre lots du marché
- des modifications et/ou compléments de prestations qualitatives

Le montant des adaptations du marché s'élève à 80 680,09 € HT et celui des prestations nouvelles s'élève à 11 114,25 € HT, soit un avenant total à 91 794,34 € HT.

Les autres dispositions du marché restent inchangées.

Cet avenant étant lié aux équipements sportifs, il sera pris en charge à 100 % par la communauté de communes Arve et Salève.

Article 6 – Montant et incidence financière de l'avenant n°2

	Montant € HT	TVA 20%	Montant € TTC
Plus-value	91 794,34	18 358,87	110 153,21
Moins-values			

Montant de l'avenant n°2	+91 794,34	18 358,87	+110 153,21
Evolution du montant du marché après PSE	+36,28%		
Variation cumulée du marché	+ 36,28 %		

Article 7 – Nouveau montant du marché après avenant n°2

	Montant € HT	TVA 20%	Montant € TTC
Montant après avenant n°1	253 011,65	50 602,33	303 613,98
Montant de l'avenant n°2	91 794,34	18 358,87	110 153,21

Nouveau montant du marché	344 805,99	68 961,20	413 767,19
----------------------------------	-------------------	------------------	-------------------

Article 8 – Base légale de l'avenant n°2

Le présent avenant est conclu conformément aux dispositions du code de la commande publique notamment des articles L.2194-3, R. 2194-2 et R.2194-3

Article 9 – Modification du délai de fin de réalisation des travaux

Sans objet.

Article 10 – Annexes à l'avenant n°2

Les documents suivants sont annexés au présent avenant : FTM 12-01 validée du 12/06/2025



Article 11 - Signature du titulaire du marché

A

le

Nom, Prénom

Signature & Cachet

Décision du Maître d'ouvrage

Le présent avenant est accepté

Fait à REIGNIER-ESERY, le

Autorisé par délibération du

Notifié à l'entreprise titulaire le